



La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale, SRIAS, a, parmi ses missions, la mise en œuvre d'actions pour les agents de l'Etat et leur famille.

Séjour culturel pour les adolescents

Cette année, un séjour réservé aux adolescents de 15 à 17 ans est organisé :

DECOUVERTE DE PARIS DU 20/10/2019 au 26/10/2019

Ce séjour « découverte » encourage les échanges au travers de visites, jeux, shopping et repas.

Les adolescents seront encadrés par une équipe de professionnels du CGCV (Directeur titulaire du BAFD, et 2 animateurs titulaires du BAFA).

Un suivi sanitaire et une animation permanente seront assurés.

Transports aller-retour en TGV depuis Bordeaux, Angoulême et Poitiers jusqu'à

Transferts et déplacements pendant le séjour à pied, en bus, métro et tramway.

Une participation financière est calculée en fonction de votre quotient familial (voir page

Le transport, l'hébergement, la restauration et les visites pour la durée du séjour sont compris dans cette participation.

programme : page 6

RESERVATION

- **Le dossier de réservation du séjour est géré par la SRIAS Nouvelle-Aquitaine.**

Dossier de réservation :

Afin de constituer ce dossier, fournir les pièces suivantes dûment complétées :

- Le bulletin de réservation (page 4)
- Le document intitulé « conditions d'inscription » (page 5)
- La participation financière : **Chèque à l'ordre du CGCV. Les chèques Vacances sont acceptés.**
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie de **l'avis d'impôt 2018**
- Photocopie du dernier bulletin de salaire

Les dossiers incomplets ne seront pas retenus

En cas de désistement après le 19 juillet 2019, quel que soit le motif, la participation financière ne sera pas restituée.

Date de clôture des réservations : 19 juillet 2019

INSCRIPTION

- **Le dossier d'inscription est géré par le CGCV à partir du dossier de réservation.**

Dossier d'inscription :

Il vous sera envoyé **au cours du mois de juillet par le CGCV.**

Vous devrez fournir, entre autres, les photocopies de la copie de l'attestation de la carte où figure votre enfant et sa pièce d'identité/passeport en cours de validité.

Prévoir un éventuel renouvellement si sa pièce d'identité n'est plus valide au moment du séjour.

QUOTIENT FAMILIAL

SRIAS Nouvelle-Aquitaine 2019

Les tarifs 2019 de la SRIAS Nouvelle-Aquitaine sont calculés en fonction du quotient familial mensuel. Il est établi à partir du revenu du Foyer. Il est fondé sur le (ou les) dernier(s) avis d'impôt. **Quotient familial =**

RFR

15 X (nb de personnes au foyer + 1 si monoparental + 1 si enfant ou adulte handicapé)

Quotient familial	Prix du séjour
< 230€	160
231 à 310€	200
311 à 390€	240
391 à 460€	279
461 à 540€	319
541 à 610€	359
611 à 690€	398
691 à 770€	438
771 à 840€	477
841 à 920€	517
> 920€	557

Monoparental : Lettre T sur avis d'impôt

Adulte ou Enfant handicapé : Notifié sur avis d'impôt et fournir un justificatif.

Exemple : pour une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence 2018 (ligne 25 de l'avis d'impôt 2018) de 18 240 €, le quotient familial sera de :

Revenu fiscal de référence : 18 240 € (Nombre de personnes au foyer= 4 : nombre de personnes figurant sur l'avis d'impôt 2018)

$\frac{18\,240}{15 \times 4} = 304 \text{ €}$ Soit un prix de séjour de 140,00€ par enfant.

Pour les couples séparés, un enfant est compté 1 si résidence exclusive et 0,5 si résidence alternée

Vous pouvez percevoir une aide complémentaire en vous adressant à l'action sociale de votre administration.

BULLETIN DE RESERVATION

Séjour à Paris du 20 au 26 octobre 2019

À retourner **impérativement avant le 19 juillet 2019** à la SRIAS (coordonnées en bas de page)

Mme ☐ M. ☐ (Cocher la case correspondante)

NOM-Prénom :

Ministère :

CATEGORIE : A ☐ B ☐ C ☐

Tel professionnel : Courriel professionnel :

Tel personnel : Courriel personnel :

Tel portable personnel :

Inscrit mon ou mes enfants âgés de 15 à 17 ans au 31 décembre 2019 :

Nom : Prénom : Date de naissance :

1-

2-

3-

4-

Date :

Signature :

Votre règlement : €

Chèque-vacances ☐
Chèque à l'ordre du CGCV ☐

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Séjour à Paris du 20 au 26 octobre 2019

À retourner **impérativement avant le 19 juillet 2019** à la SRIAS (coordonnées en bas de page)

Dans le cas où le nombre de candidatures est supérieur au nombre de places disponibles, les dispositions suivantes seront prises :

- Un tirage au sort sera effectué
- Les agents dont les candidatures seront retenues recevront le dossier d'inscription du CGCV dans le courant du mois de juillet.
- Si un agent ne reçoit pas de dossier d'inscription du CGCV avant le **15 septembre**, c'est que sa candidature n'est pas retenue.
- Dans ce dernier cas, les chèques vacances seront restitués et les chèques bancaires détruits.

En inscrivant mon (mes) enfant(s) au séjour à Paris, j'accepte les conditions d'inscription ci-dessus.

NOM et Prénom :

Date :

Signature :